



Assemblée Générale du 1^{er} juillet 2020
PROCES-VERBAL

Le 01 juillet 2020, les membres du Conseil d'Administration de l'association Ecole d'Arts Martiaux de Courbevoie se sont réunis au Centre culturel Joffre en Assemblée Générale Ordinaire.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre et/ou en tant que mandataire dépositaire d'une procuration. Cette feuille d'émargement figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par M. VIDAL François, président, assisté de M. ZERATH Maxime, secrétaire, et M. TO Benoît, trésorier.

11 (onze) membres étaient présents ou représentés. Le nombre de membres valant quorum étant atteint, toutes les décisions approuvées lors de la réunion sont considérées validées et prennent effet à partir de ce jour.

Jean-Philippe GUISNEL est représenté par Benoit To.

Gabriel VIALLET est représenté par François Vidal.

La séance a été ouverte à 20h07 et l'ordre du jour a été rappelé par le Président de séance :

- Approbation sur l'envoi tardif de la convocation, celui-ci ne compromettant pas les votes de la présente assemblée
- Approbation PV AG du 08 janvier 2020
- Approbation rapport moral du Président
- Approbation rapport financier du trésorier
- Information Démission Eric Barré
- Information nouveau cours d'Armes
- Information sur un deuxième cours adultes TAICHI à la maison de la famille
- Approbation de la réduction de 20% pour les réinscriptions liées à la crise sanitaire
- Approbation sur la modification de l'article 9 du règlement intérieur
- Approbation du calcul de remboursement des frais de déplacement
- Information sur VITAVILLE 2020
- Membre d'honneur Yves Jean

-
- A l'unanimité des membres présents ou représentés, il est convenu que l'envoi tardif de la convocation ne compromet pas les votes de la présente assemblée.
- Approbation du PV du 08 janvier 2020
A l'unanimité des membres présents ou représentés, le procès-verbal est approuvé.
- Approbation rapport moral du Président
A l'unanimité des membres présents ou représentés, le rapport moral est approuvé.
- Approbation rapport financier du trésorier
A l'unanimité des membres présents ou représentés, le rapport financier est approuvé.
- Information démission Eric Barré
Le cours de Systema s'arrête, le cours d'armes le remplace
- Information nouveau cours d'Armes
Régis assure ce nouveau cours de 20h30 à 21h30 le lundi.
- Information sur un deuxième cours adulte TAICHI à la maison de la famille
Ouverture d'un créneau supplémentaire le jeudi de 18h15 à 19h45.
- Approbation de la réduction de 20% à la réinscription, liée à la crise sanitaire
A l'unanimité des membres présents ou représentés, cette mesure est approuvée.
- Approbation sur la modification de l'article 9 du règlement intérieur
A l'unanimité des membres présents ou représentés, la modification du règlement intérieur est approuvée.
- Approbation du calcul de remboursement des frais de déplacement/budget élite

Les demandes d'indemnité ou de frais de déplacement sont à faire auprès du Directeur Sportif.
Les adhérents font leur demande auprès de leur professeur.
Toutes ces prises en charge sont déduites du budget élite de chaque section.

Indemnités d'un professeur lors d'un déplacement, dans le cadre d'une compétition :

L'accompagnement par un professeur, hors Directeur Sportif, lui ouvre droit à une indemnisation de 50 euros / journée, 27 euros / demi-journée.

Prise en charge des déplacements, dans le cadre de compétitions ou de stages :

En région IDF : les déplacements ne donnent pas lieu à un remboursement des frais kilométriques ou d'essence. En revanche, les frais de parking pour les professeurs et les adhérents qui mutualisent le trajet peuvent être pris en charge sur justificatif.

Hors IDF : deux cas à prévoir sur compétitions et stages : adhérent/professeurs

- Profs : indemnisation en barème kilométrique (barème fiscal officiel), cumulable avec l'indemnité journalière
- Adhérents : prise en charge des frais d'essence et de péage si mutualisation du trajet (calcul via Mappy).

L'approbation de ces mesures fera l'objet d'une modification du règlement intérieur par la création d'un article.

➤ Information sur VITAVILLE 2020 et la reprise des cours

VITAVILLE sur 2 jours, samedi 12 (sport) et dimanche 13 septembre (culture). Nous serons présents le dimanche 13 septembre.

Il serait intéressant de tracter, de faire des affiches spéciales VITAVILLE pour informer de notre présence le dimanche. « Boîtage » dans les immeubles format A5 par les adhérents.

Affichage sur panneaux dédiés « affichage libre », commerçants... Pas d'affiches sur le mobilier urbain et les bâtiments municipaux.

Les cours au centre culturel reprennent le 21 septembre, 1 semaine de congés à la Toussaint, fin de la saison le 10 juillet 2021.

Concernant l'EAMC, les cours reprendront malgré tout à partir du 7 septembre uniquement pour ceux qui se déroulent avant 19h en semaine et 18h le samedi.

Concernant Joffre et la Maison de la Famille les cours reprennent normalement le 07 septembre sans problématique d'horaire.

Pour le Tai-Chi-Chuan au Faubourg de l'Arche et au Centre culturel : cours à prévoir en extérieur avant le 21/09.

Il faut ajuster les horaires, la durée des cours et le lieu pour maintenir les cours sur les deux premières semaines.

➤ Election au titre de membre d'honneur d'Yves Jean, ancien Adjoint à la culture de la Ville de Courbevoie et Karatéka

A l'unanimité des membres présents ou représentés, cette mesure est approuvée.

La séance est close à 21h37. Elle est suivie d'un apéritif offert par l'association.

*Le président,
François Vidal*

*Le trésorier,
Benoit TO*

*Le secrétaire,
Maxime Zérath*